Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202622-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI[illegible]

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
24 Février 2026

N°24.02.2026.22

OBJET :

Subvention à caractère social versée à l'école Sainte Anne

Date de convocation :
18 Février 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : Mme DAO Aurélie, M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël,
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M GUYADER Ronan,
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme MOLARET Solange
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PERINAUD Jean-Claude

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Depuis 2020, la commune soutient financièrement la restauration scolaire de l'école privée Sainte Anne en versant une subvention annuelle qui vient compenser le déficit par repas servi au cours de l'année N-1.

Vu la délibération du 25.06.2024, relative au cadre de la participation financière de la commune au profit de l'école Ste Anne ;
Vu la demande de subvention à caractère social pour la cantine, émise par la direction de l'école Sainte Anne, dans le courrier adressé à la Mairie, le 21.02.2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission enfance éducation du 03 février 2026 ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :
- D'approuver le versement d'une subvention de 0.30 € par repas servi au cours de l'année scolaire 2024-2025, soit un montant total de 8 615.70 € qui correspond à 28 719 repas distribués sur l'ensemble de cette année scolaire.

Fait et délibéré le 24 Février 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)